teindrait finalement [illegible] millions vers 1911. A ce prix le traitement du stagiaire serait porté à 1.000 francs, celui de la dernière classe monterait à [illegible] et le chiffre de 1500 serait atteint, « sauf mérite notoire » au bout de cinq années de service, non compris la durée du stage. Aujourd'hui, on cite des instituteurs qui existent depuis 12 ans, et qui sont encore en cinquième classe, avec 2 fr. 68 par jour !...

La plupart n'auront pas dépassé 1500 au moment de leur retraite ; ils auront encore une peine infinie à obtenir cette retraite, qu'ils ont le « droit illusoire » de demander à « cinquante-cinq ans » ; qu'ils s'estiment fort heureux de décrocher « soixante ans » d'une manière assurée. On en citait un récemment, qui l'attend toujours à soixante douze ans ! !...

Et combien succomberont à la peine avant d'avoir atteint l'âge de la maigre retraite !

Et pourquoi, se demande l'organe conservateur, la condition du maître reste-t-elle à ce point misérable ?

Vous pensez bien qu'il déclare net, qu'il ne faut pas songer à ajouter un centime au budget de l'instruction publique qui succombe sous le fardeau.

Songez donc, le budget impérial de l'instruction publique était de 35 millions ; la République inscrit aujourd'hui [illegible] millions pour ce chapitre. Est-il raisonnable de demander trois millions encore, pour permettre aux instituteurs de gagner tout autant que le plus modeste manœuvre de maçon ? Non évidemment.

Ecoutez plutôt d'où vient tout le mal :

L'instituteur hélas ! ne peut plus chanter au lutrin. On veut qu'il soit républicain ; on lui ferme ainsi la porte du château, celle du gros industriel ; c'est le frocard qui prend sa place. Et le grave journal nous avertit que si la République continue à exiger de ses maîtres qu'ils soient dévoués à ses institutions, nous verrons nos instituteurs pour ne pas mourir de faim, se faire, durant les vacances, guides en montagnes ou portiers d'hôtel.

Que l'on prélève des millions pour les moines pillards, bandits de grands chemins, que le général Voyron flétrissait officiellement comme des maîtres voleurs ; fort bien ; que l'on prélève des millions pour les fariboles des cultes, pour une ambassade ridicule au Vatican, fort bien ; mais pour les instituteurs et les institutrices : « le budget de l'instruction publique, succombe sous le fardeau » !

Mais alors, le remède ? Oh ! bien simple. Supprimez la gratuité des écoles laïques; les ignorantins ne sont-ils pas là, pour maintenir dans l'ignorance qui convient, les enfants du peuple ; pour en faire des « soumis » des « résignés » ; des veules et des agenouillés, devant toutes les puissances de réaction, capitalistes et cléricales !

C'est l'aveu cynique de la réaction coalisée, la déclaration de guerre pour la main mise, par la Congrégation, sur l'enseignement primaire.

Les scandaleuses nominations de délégués cantonaux qui envoient leurs enfants aux écoles de la calotte, l'indigne tolérance des inspecteurs qui permettent aux instituteurs et aux institutrices de violer — avec ostentation — la neutralité scolaire ; montrent assez que le capitalisme-clérical peut compter sur la complicité de la préfecture et de la direction départementale.

Dewercker.

Faits Divers

HORS RÉGION

TERRIBLES DRAMES

Un étudiant qui assassine sa mère et ses sœurs

Saint-Pétersbourg, 2 janvier. — Un drame épouvantable s'est déroulé chez un brasseur de Moscou, M. Kan, de nationalité autrichienne.

Son fils Alexandre, âgé de 20 ans, qui vient de terminer ses études, avait volé dans une commode 500 roubles pour acheter des cadeaux à sa maîtresse

Le soir, il apprit que sa mère avait découvert le vol, et afin que nul ne pût le dénoncer à son père, qui n'était pas encore de retour de la fabrique où il travaillait, le jeune homme résolut de tuer sa mère et ses deux sœurs.

S'armant d'une hache, il commença par frapper sa mère, qu'il étendit morte sur place. Puis il s'élança vers la chambre voisine et se précipita sur ses sœurs.

L'aînée, âgée de 18 ans, qui jouait du piano, fut tuée sur le coup.

L'autre, une fillette de 7 ans, a survécu à ses blessures, mais son état est désespéré.

Il envoya ensuite le portier de la maison faire une commission en ville et lui-même, quelques instants après, se sauvait dans la rue en criant que des malfaiteurs inconnus venaient d'assassiner sa famille. Il joua si bien la comédie, que tout d'abord on crut à son récit ; mais une déclaration de son père, le représentant sous un jour très défavorable, éveilla les soupçons de la police, qui l'arrêta.

Le misérable a avoué son crime.

Un homme qui tue sa femme et ses enfants

Berlin, 2 janvier. — Les journaux annoncent que dans la nuit précédant le Jour de l'An, un horloger, nommé Pless, demeurant dans Oranien-Strasse, a tiré des coups de revolver sur sa femme, sur ses trois fils âgés de 7 à 9 ans et sur lui-même.

L'aîné et le plus jeune des fils survivent, mais sont grièvement blessés

Les autres personnages de cette tragédie sont morts.

Le motif de cet acte de désespoir serait une mauvaise situation des affaires de l'horloger.

Incendie dans un bateau-caserne

Toulon, 2 janvier — Hier soir, un incendie a éclaté à bord du « Souverain », bateau servant de caserne aux hommes du 8e régiment colonial. Le feu a pris naissance dans la 2e batterie L'alarme donnée, les hommes des 5e et 8e coloniaux apportèrent les premiers secours. La direction du bord envoya plusieurs pompes. Le feu fut maîtrisé après deux heures de travail.

Le feu a été circonscrit à l'intérieur du navire, qui, par mesure de précaution, avait été éloigné du quai et des autres bâtiments.

La préfecture maritime, prévenue télégraphiquement, avait envoyé sur les lieux cinq pompes de la marine.

Après des efforts multipliés, l'incendie a pu être éteint ce matin et tout danger semble maintenant conjuré.

COLLISION DE TRAINS

Plusieurs blessés. — Dégâts importants.

Paris, 2 janvier — Le bruit courait hier soir vers dix heures, qu'une terrible catastrophe de chemin de fer s'était produite aux environs de Mantes. En effet, vers neuf heures, le commissaire spécial de la gare Saint-Lazare recevait une dépêche annonçant que le rapide 55 avait tamponné un train de marchandises et qu'il y avait des morts et des blessés. La dépêche ajoutait que les communications étant interrompues il était impossible d'avoir des renseignements complémentaires.

La nouvelle ainsi annoncée causa une vive émotion à la gare Saint-Lazare. Des ordres furent donnés aussitôt à Mantes pour l'envoi d'un train spécial sur le lieu du sinistre, M. Baudin, ministre des travaux publics, avisé par la préfecture de police, partait en même temps pour Mantes afin de se rendre compte par lui-même de l'importance de la catastrophe annoncée. Un train spécial, parti à 10 h. 25, a emmené le ministre qui n'était pas encore de retour à Paris à une heure du matin.

L'accident, malheureusement, est beaucoup moins grave qu'on a pu le craindre tout d'abord. Il n'a fait qu'une victime, un employé de la Compagnie, qui est grièvement blessé.

Voici les détails parvenus dans la soirée sur cet accident

Le train rapide numéro 55, parti de Paris à [illegible] h. 25 pour Cherbourg, venait de quitter la gare de Mantes à 7 h. 30, il ne devait plus s'arrêter qu'à Bueil.

Près de l'aiguille numéro 6, non loin de la gare de Bréval, se trouvait le train de marchandises numéro 5977, allant dans le même sens que le rapide.

A l'aiguille, ce train devait prendre une voie de garage afin de laisser passer le 55. Il s'était déjà engagé sur cette voie de garage, lorsque le rapide arriva à toute vitesse.

Il y eut un choc épouvantable ; les deux machines se renversèrent de chaque côté de la voie, tandis que les wagons étaient projetés les uns contre les autres.

Le premier instant de panique passé, voyageurs et employés descendirent, tandis que l'un des chefs de train faisait les signaux nécessaires pour arrêter les autres trains et éviter de nouvelles collisions, l'autre organisait les secours et essayait de télégraphier à la gare de Mantes mais l'une des machines, en tombant, avait coupé les fils télégraphiques et c'est par un message transmis de barrière en barrière que la nouvelle de l'accident, fortement grossie, arriva à Mantes d'où elle fut transmise à la gare Saint-Lazare et au ministère des travaux publics.

Vers onze heures seulement, une nouvelle dépêche arriva : le train de secours parti de Mantes à [illegible] h. 45 était de retour dans cette gare et le personnel qui y avait été embarqué apportait les renseignements assez précis. La collision avait causé d'importants dégâts matériels, mais seul le mécanicien du train 55 avait été grièvement blessé. Quant aux voyageurs du rapide ils en avaient été quittes pour quelques contusions sans gravité

Les deux voies, montante et descendante, avaient été obstruées par les machines couchées en travers des rails. Le déblaiement ne pouvant être effectué que ce matin, les trains de ou pour Cherbourg ont dû, toute la nuit, faire un grand détour par Oissel et Serquigny, sur la ligne du Havre.

Une émeute contre la police

AU HAVRE

Le Havre, 2 janvier. — Hier soir, vers cinq heures et demie, une véritable émeute s'est produite dans la rue Gustave-Brindeau.

Lecoutaux, 16 ans, demeurant rue Saint-Julien, rôdeur avéré, était complètement ivre et causait du scandale ; deux agents de police, qui l'avaient invité plusieurs fois à rentrer chez lui, se décidèrent à l'empoigner pour le conduire au violon.

Au même instant, plusieurs individus se précipitèrent sur les agents pour s'opposer à l'arrestation ; en quelques instants, la rue fut emplie d'une foule hurlante, manifestement hostile à la police.

Le sous-brigadier Besquet, qui demeure au-dessus du poste de police et qui était couché, se leva au bruit et accourut pour prêter main-forte à ses hommes

Immédiatement entouré, il fut violemment frappé à la tête et jeté à terre. Les deux agents, devant l'imminence du danger, dégainèrent pour dégager leur chef et frappèrent dans la foule.

Deux des agresseurs furent blessés ; on a dû les conduire à l'hôpital Pasteur où ils sont maintenus à la disposition de la justice. Ce sont Prijent, 33 ans, journalier, demeurant rue Gustave-Brindeau, et Louis Casseau, 30 ans, demeurant rue Saint-Romain.

Les agents, après avoir relevé le sous-brigadier, rentrèrent avec lui au poste qu'ils refermèrent ; la foule alors lança dans la devanture des cailloux et même des briques et la démolirent à moitié.

Prévenus aussitôt par téléphone, les autres postes de police envoyèrent des renforts qui parvinrent à disperser la foule et procédèrent à l'arrestation de six individus.

UN CURÉ VOLEUR

Beauvais, 2 janvier. — Nous avons parlé en son temps des singulières aventures de l'abbé Millet, curé de Roye-sur-Matz, qui avait été arrêté pour vol de différents objets religieux dans plusieurs églises.

Sur mandat du juge d'instruction chargé de cette affaire, le curé Millet a été dirigé, hier, sur l'asile des aliénés de Clermont pour y être soumis à un examen médical.

Celui-ci aura pour objet de déterminer chez cet ecclésiastique le degré de culpabilité ou son irresponsabilité.

C'est toujours la même histoire. Chaque fois qu'un curé ou un religieux tombe entre les mains de la justice, on s'empresse de s'assurer s'ils ne sont pas fous, dans l'espoir que l'examen médical établira leur responsabilité.

Les loups ne se mangent pas entre eux et les porte-robe ne se font pas de mal

LES JOURNAUX

Premiers-Paris

De M. Ranc, dans le *Radical*, sur la sincérité des ralliés

« Et moi, de mon côté, je dirai qu'il n'est pas possible de croire à la sincérité, à la bonne qualité du républicanisme de ces notabilités du ralliement, de voir dans leur conversion tardive autre chose qu'une manœuvre, qu'une tactique.

Ne nous payons pas de mots. M. Robert Mitchell, dans le *Gaulois*, me prenait, l'autre jour, à partie pour avoir dit qu'il serait difficile de dénicher un candidat foncièrement catholique, militant, qui fût sincèrement républicain. En veut-il savoir la raison ? Qu'il médite cette phrase de la *Vérité française*, journal catholique :

« Entre l'Eglise et la Révolution, il y a irréductibilité de doctrine, puisque l'une repose sur les droits de Dieu, l'autre sur les droits de l'homme. »

De M. Gohier, dans l'*Aurore*

« Le verdict de Chartres, dans l'affaire Brière, a laissé la *conscience publique fort troublée*. L'attitude des témoins, la partialité scandaleuse du président des assises, la nullité de la défense, l'écroulement successif des prétendues preuves que l'instruction avait grossièrement échafaudées, ont inquiété les honnêtes gens.

Le crime de Corancez est épouvantable. Mais si Brière ne l'a pas commis, comment qualifier ce verdict, qui a pris toutes les apparences d'un lynchage ? »

De la *Lanterne*

De toutes parts, les protestations surgissent contre une téméraire affirmation d'un éloquent avocat d'assises, *maître Henri Robert*, qui, l'autre soir au *Patronage familial*, a rendu l'enseignement obligatoire responsable des progrès de la criminalité juvénile. L'accusation n'est pas neuve, elle traîne dans toutes les polémiques réactionnaires et je n'ai pas été peu surpris de la retrouver sur les lèvres d'un homme d'aussi grand talent et d'esprit aussi libre...

L'école obligatoire, laïque et républicaine n'a détourné vers le vice ou vers le crime aucun adolescent ; elle en a certainement sauvé beaucoup, elle ne les a pas préservés tous, parce que justement les plus exposés, les plus menacés, ont été soustraits en totalité ou partie à sa juridiction tutélaire.

Si des enfants en trop grand nombre ont de mauvaises fréquentations et tournent mal, c'est qu'il n'y a pas assez d'écoles pour les recevoir, surtout à Paris où la loi de 1882 est ouvertement violée, c'est que l'école prolongée avec ses magnifiques annexes, ne fait que commencer son œuvre, c'est que surtout une catégorie importante de petits anormaux, de demi-dégénérés, ne trouvent nulle part l'éducation appropriée que leur état comporte.

La République n'a pas à faire machine en arrière dans la voie scolaire, elle doit parachever son œuvre, l'étendre et la compléter de toutes les manières, d'abord en assurant par des moyens efficaces la fréquentation scolaire ; en second lieu en construisant autant d'écoles qu'il en est besoin, enfin en se préoccupant sans retard de l'instruction des enfants anormaux. Cela fait, l'école obligatoire ne portera ses fruits et ne rayonnera qu'à la condition de reposer sur des fondations inébranlables d'œuvres complémentaires et sur le dévouement croissant d'un personnel d'instituteurs et d'institutrices convenablement payé de ses peines et mis au rang qui lui est dû dans la hiérarchie des fonctionnaires de la République.

Du *Matin*

« Chaque fois qu'une année finit — je ne crois pas m'avancer beaucoup en constatant que cela arrive régulièrement tous les 365 jours — les publicistes bien intentionnés prennent la peine de dresser un petit bilan énumérant tous les événements qui se sont produits.

Leur travail aboutit toujours aux conclusions les plus pessimistes : l'année a été néfaste à tous les points de vue, et, après avoir établi ce fait, ils expriment généralement l'espoir que la prochaine année sera meilleure

De sorte qu'ayant lu beaucoup de ces énumérations avec les conclusions qui les suivent et les espérances y formulées, qui sont toujours déçues, j'ai fini par me persuader que nous sommes condamnés à être fort maltraités par la destinée.

J'en ai pris mon parti, d'autant que j'ai remarqué que l'on vit tout de même et que la terre continue à tourner avec la même régularité. »

Du *Rappel*, à propos des discours du nonce et de M. Loubet à l'Elysée

« Nos bons cléricaux passent leur temps à affirmer que la France est déconsidérée aux yeux du monde entier, et que la République ruine le pays et diminue son importance ; que nous sommes en pleine décadence.

Evidemment, nous n'avons jamais pris au sérieux ces récriminations ; évidemment, aussi, il n'y a aucune chance pour que le pays se laisse aller à partager les terreurs — d'ailleurs simulées — des ennemis de la liberté.

Malgré cela, il est excellent que les affirmations des réactionnaires reçoivent ainsi un solennel démenti. »

ÉCHOS

— *Le Président de la République recevra ce mois-ci le premier exemplaire de la médaille commémorative du banquet des maires, dont la Monnaie a commencé la frappe. La médaille sera remise aux 22,000 maires qui ont assisté à ce banquet, dans le courant du premier trimestre 1902.*

— *On annonce que la création d'une monnaie divisionnaire en bronze aluminium sera réalisée cette année. M. Guillemet, député de la Vendée et questeur de la Chambre, vient de prendre la question en mains. Il assure avoir l'adhésion de la plupart de ses collègues*

— *La Patrie publie un télégramme de Kiev, d'après lequel une bombe placée sous le balcon du palais du gouverneur, le grand-duc Constantin, a fait explosion au moment où les salons étaient remplis d'invités. L'explosion qui a été considérable, a jeté une grande panique. Il n'y a eu aucune victime mais les dégâts matériels sont considérables ; pas une vitre n'est intacte. Des étudiants nihilistes étant soupçonnés d'avoir commis l'attentat, la police a procédé à une quinzaine d'arrestations.*

— *L'Officiel publie un décret autorisant la perception d'une surtaxe aux octrois de Bourbourg et un décret autorisant la prorogation de surtaxes aux octrois de Bailleul, Landrecies, Lille, Le Quesnoy et Bapaume.*

— *Suivant le journal Het Volk, les directeurs des associations ouvrières diamantaires d'Amsterdam, ont décidé, en présence du lock-out des patrons de proclamer la grève générale à l'égard de tous les membres de l'association des patrons.*

— *Des dépêches de Barcelone disent que la grève des charretiers prend de l'extension. On fait des démarches pour éviter des conflits. Il est possible que la loi martiale soit proclamée à Barcelone. Les ouvriers de nombreux corps de métiers ont décidé de se mettre en grève si le conflit des patrons et des ouvriers en métaux n'a pas de solution.*

Dernière Heure

MORT D'UN DÉPUTÉ

Paris, 2 janvier. — On annonce la mort de M. Aucouturier, député de la Creuse, pour l'arrondissement de Boussac, décédé à l'âge de soixante-six ans.

M. Aucouturier, qui exerçait la profession de propriétaire d'hôtel à Boussac, avait été élu pour la première fois député aux élections générales de mai 1898, contre le député progressiste sortant, M. Tardif. A la Chambre, M. Aucouturier siégeait au groupe radical-socialiste. Il était conseiller municipal de Boussac depuis 1870 et avait été conseiller général de la Creuse jusqu'à son élection à la Chambre, à l'occasion de laquelle il se démit de son mandat cantonal.

La Guerre Sud-Africaine

RENFORTS ANGLAIS

Londres, 2 janvier. — D'après une dépêche de Prétoria au « Standard », le général Kitchener, contrairement à la déclaration récente du War Office, estimerait indispensable l'envoi rapide de renforts. Ces renforts, le gouvernement les expédie par petits paquets, et ils sont empruntés à tous les corps de troupes de la Grande-Bretagne. La garde royale, elle-même, est appelée à fournir son contingent. Deux bataillons de ce corps d'élite s'embarqueront le 16 janvier, sur le « Bavarian », à Southampton. Avant leur départ, on annonce que le roi les passera en revue.

LES OPÉRATIONS DE DEWET

Londres, 2 janvier. — On mande de Prétoria au « Standard » :

« Après avoir rendu la liberté aux prisonniers, à 10 milles de Tweefontein, le général Dewet s'est dirigé vers Reitz ; le général Elliott marche contre lui. Les deux troupes ont été engagées l'une contre l'autre pendant deux jours ; mais le général Dewet a évité toute action sérieuse, se contentant d'escarmouches d'arrière-garde, avec 500 hommes et 4 canons. »

ASSASSINAT ET INCENDIE

Bruxelles, 2 janvier. — A Ave, près de Namur, un vieillard a été carbonisé ce matin, dans une grange incendiée par une main criminelle, croit-on.

A quelques kilomètres de là, on trouvait le cadavre d'un ouvrier, d'origine française, nommé Chrétien, qu'on suppose avoir été attaqué par des rôdeurs

On croit qu'il y aurait corrélation entre cet assassinat et l'incendie de la ferme d'Ave.

Les affaires du Venezuela

LES REVENDICATIONS DE L'ALLEMAGNE

Berlin, 2 janvier. — Le conflit entre l'Allemagne et le Venezuela a pris un caractère aigu. Le cabinet de Potsdam, qui avait ménagé l'opinion pendant les fêtes de Noël, n'a pas cru devoir respecter la trêve des confiseurs et il a troublé les réjouissances du nouvel an en prenant carrément position à l'égard de la République hispano-américaine. Il a fait remettre coup sur coup au président Castro deux notes qui ne rentrent pas à proprement parler dans la catégorie des *ultimatums*, mais dont le ton comminatoire n'en est pas moins de nature à faire réfléchir le gouvernement.

Ce qui complique un peu la situation, c'est que Caracas n'est pas le seul théâtre de la négociation. Les Etats-Unis revendiquent, on le sait, une espèce de tutelle indéfinie sur leur hémisphère tout entier. Dans son message initial, le président Roosevelt a tenu à affirmer aussi hautement, aussi fortement que pas un de ses prédécesseurs cette doctrine de Monroë dont le secrétaire d'Etat Hay disait naguère qu'avec la *règle d'or* : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît », elle constitue l'alpha et l'oméga de la politique internationale américaine.

L'exemple de l'Angleterre, l'intervention du président Cleveland en 1896 dans un litige tout à fait analogue, tous les précédents sont là pour avertir l'Allemagne qu'il n'est pas sans péril de s'engager dans cette voie et qu'en tout cas, avec le droit le plus incontestable de son côté, elle fera bien de sonder le terrain, de ménager les susceptibilités de Washington et de prodiguer les attentions, les explications et les assurances au cabinet fédéral. C'est ce qu'est en train de faire l'ambassadeur de Guillaume II auprès du gouvernement des Etats-Unis.

M. de Holleben a eu soin de mettre M. Hay au courant du conflit, de lui communiquer d'avance les démarches de la diplomatie allemande, de prévenir tout malentendu et d'obtenir, sinon une sanction expresse, du moins un assentiment implicite pour les mesures de coercition que l'empire germanique se verra peut-être forcé d'adopter. Ces précautions étaient utiles, voire nécessaires. Il est à présumer qu'elles ont écarté toute possibilité de divergence entre les deux gouvernements. Elles n'ont pas réussi, toutefois, à éliminer tout élément de perturbation.

Un grand journal de New-York, qui n'appartient pas à la catégorie discréditée et sensationnelle de la *presse jaune* et qui exerce d'ordinaire un contrôle sérieux et une critique de bonne foi sur ses propres informations, le *Times*, a lancé un obus en insérant un télégramme de son correspondant de Washington d'après lequel on ne serait pas loin dans les cercles officiels de prévoir un malentendu allant jusqu'au conflit et à la guerre entre l'Allemagne et les Etats-Unis. Sans doute, le *Times* s'est empressé de faire amende honorable et de désavouer une nouvelle tendancieuse et erronée.

Il n'en demeure pas moins que l'Allemagne s'est vue forcée de solliciter en quelque sorte l'autorisation des Etats-Unis avant de réclamer son dû d'un débiteur récalcitrant.

Il s'agit tout d'abord du chemin de fer de Caracas à Valencia pour la construction duquel le Disconto Gesellschaft de Berlin a reçu une garantie kilométrique. Cette garantie fut subséquemment capitalisée et assignée à la même société sous forme d'un emprunt de 50 millions de francs, sur lequel 7 millions allèrent à Londres faire face à des obligations diverses, le reste demeurant à Berlin. Depuis le 30 juin 1898, le Venezuela n'a pas payé un sou d'arrérages sur ces 43 millions.

En outre, l'Allemagne a deux autres ordres de griefs à faire valoir. D'abord, elle demande des compensations pour les dommages nés des récentes guerres civiles. Une commission d'examen nommée par le président Castro n'a rien fait. En second lieu, il y a les sommes dues par le gouvernement vénézuélien à des marchands pour fournitures

DEMONSTRATION NAVALE

Tout cela finit par faire une note de bien des millions. Si le Venezuela ne s'exécute pas promptement, l'Allemagne a dessein de lui envoyer une escadre, de débarquer des soldats de marine, de former le blocus du littoral, d'occuper les douanes de la Guyara et de Porto-Cabello. Les croiseurs *Vineta*, *Falke* sont sur les lieux ; le *Stein* et le *Moltke* attendent des ordres à Saint-Thomas et à Kingston ; la *Gazette* vient d'être expédiée d'Allemagne.

On espère à Berlin — et l'on se croit autorisé à espérer — que la présence de l'escadre américaine de l'Atlantique-Nord et celle d'autres bâtiments de la marine des Etats-Unis n'indiquent nullement le désir d'intervenir et de protéger le Venezuela contre les légitimes revendications de l'Allemagne et de ses créanciers européens.

Bataille entre avocats

Marseille, 2 janvier. — Un vif incident s'est produit ce matin, à la 1re chambre du tribunal civil de Marseille. Mes Poilroux et Ripert plaidaient dans une affaire de divorce et le premier de ces avocats venait de terminer sa plaidoirie, lorsqu'il fut pris violemment à partie par son confrère. Me Poilroux donna alors une gifle à M. Ripert et celui-ci réplique. Un corps à corps se produisit.

A ce moment, le tribunal se retirait et M. Gourbrandt, substitut, qui siégeait, dut intervenir pour rappeler les deux adversaires aux convenances du lieu dans lequel ils se trouvaient.

Un échange de témoins est annoncé.

M. Ripert est conseiller municipal de Marseille, chef de la minorité anticollectiviste.

Le général André à Toulon

Toulon, 2 janvier. — Le général André, ministre de la guerre, est arrivé cet après-midi, à Toulon. Il a longuement conféré avec M. Waldeck-Rousseau, en vacances, comme on le sait, dans cette ville.

On commente beaucoup ce voyage inattendu du ministre de la Guerre.

D'après certaines indications on croit qu'il vient s'entendre avec le président du Conseil pour donner une solution à la question de l'organisation du grand Etat-Major.

Crimes monstrueux

Remiremont, 2 janvier. — Louis Ledig, âgé de quarante-cinq ans, ouvrier de la fabrique d'Autrives, à Saint-Amé, a été arrêté ce matin et écroué à la prison de Remiremont, pour viol commis sur la personne de sa fille âgée de quatorze ans.

Ledig est, en outre, inculpé d'avoir étranglé son autre fillette, âgée de deux ans.

ÉCHOUEMENT D'UN VAPEUR

Londres, 2 janvier — Le vapeur français *Vulcain* s'est échoué, ce soir, à Westbay-Dungeness. Il est à sec, la marée est basse. Le bateau de sauvetage ne peut approcher. Le vent est violent.

L'équipage est encore à bord

LISTE DES LOTS de la Tombola Gratuite

GROS LOT

MILLE FRANCS

en espèces

tiré le 30 Juin 1902, entre les DIX NUMÉROS sortis chaque jour pendant le semestre.

Lots du mois de Janvier

1er Lot. — Une Obligation de 100 fr. de la Ville de Bruxelles, permettant de gagner des lots de 100.000 et de 150.000 francs.

2e Lot. — Un Vêtement complet sur mesure, d'une valeur de 45 fr., de la maison BELLENGUEZ, 61, boulevard de la Liberté.

3e Lot. — Une Rondelle de bière.

4e Lot. — Un Costume d'enfant, d'une valeur de 35 fr., de la Maison DEWACHTER Frères 8, rue Faidherbe.

5e Lot. — Une Montre en argent.

6e Lot. — Un Objet de 20 fr., à choisir au BON GENIE, 4, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.

7e Lot. — Un Chapeau d'homme de la maison VALLENTIN, 34, rue Neuve.

8e Lot. — Six Photographies album, de la Maison VAN GENT, 7, pl. Saint-Martin.

9e Lot. — Une Paire de chaussures, d'une valeur de 18 fr., des Magasins SAINT-CREPIN, 3, r. des Chats-Bossus.

10e Lot. — Une Paire de draps ourlés, des GALERIES LILLOISES.

11e Lot. — Une Valise ou un Objet de voyage d'une valeur de 20 fr., de la Maison SOYEZ Frères, 41, rue des Ponts-de-Comines.

12e Lot. — Un panier de 6 Bouteilles de Champagne, de l'Assocon de *Damary Champagne*.

13e Lot. — Une Descente de lit en moquette, d'une valeur de 16 fr., des Grands Magasins du CHAT-BOSSU.

14e Lot. — Un Chapeau de dame, d'une valeur de 12 fr., des Magasins "LA PARISIENNE", 12, rue Faidherbe.

15e Lot. — 2 kilos de Chocolat et 2 kilos de Sucre, des Epiceries HARDY & PERCHE, 25, Grande-Place, et 69, rue Gambetta.

16e Lot. — Un Service de table, 6 Serviettes avec Nappe, linge russe, du PAUVRE DIABLE, place du Théâtre.

17e Lot. — Un Bijou, d'une valeur de 10 fr., à choisir à la Maison D'HOOGHE, 17, rue Neuve.

18e Lot. — Une Pendule, d'une valeur de 12 fr., du Magasin des MILLE PENDULES, place de la Gare.

19e Lot. — Une première loge de 4 places au Grand-Théâtre de Lille.

20e Lot. — Un Objet à choisir dans les primes de l'ESCOMPTE LILLOIS, 27, r. Gde-Chaussée.

21e Lot. — Une Couverture de voyage d'une valeur de 35 fr., des Grands Magasins DEWACHTER Frères.

22e Lot. — Un Pot de beurre de 5 kilogr., des LAITERIES DU NORD.

23e Lot. — Une Jolie paire de vases, des GALERIES LILLOISES.

24e Lot. — Un Service de 12 cuillers, 12 fourchettes, 12 cuillers à café.

25e Lot. — 10 Kilogr. de savon de ménage *L'Aigle*, des SAVONNERIES DE SAINT-ANDRE.

26e Lot. — Une Glace, d'une valeur de 14 fr., du BON GENIE.

27e Lot. — Une Douzaine de mouchoirs, valeur 12 fr., de la Maison MEXME & Cie, 68, rue Esquermoise.

28e Lot. — Douze bouteilles de bière VAN DENPERRE, 20, rue Henri-Kolb.

29e Lot. — Un Service de Table pour 6 personnes.

30e Lot. — Douze tableaux-chromos.

FEUILLETON DU 3-4 JANVIER. — N. 36

LA VENGEANCE DU MINEUR

Grand roman régional inédit

par

Jules de GASTYNE

DEUXIEME PARTIE

II

— Auguste !

Un autre visiteur. Il frappait à la porte avec la même assurance, la même vigueur que Fumeron.

— Auguste ! ouvre donc ! C'est moi ! Jacques Mandoret !

— Que le diable l'emporte ! murmura Barrois.

Cependant il reçut Jacques. Ce n'était pas le moment de se faire des ennemis.

L'ami de Pierre Chambon entra en coup de vent. Il exultait.

— Hein ? dit-il en serrant la main d'Auguste, hein ? Ça y est ! Nous les tenons !

— Qui ?

— Les aristos... la bande aux Gaviers ! Tu n'es pas sorti ? tu ignores ?

— Je suis au courant. Un marquis d'Aulnoy a été trouvé suicidé ou assassiné dans les environs du château de Curgies.

— Assassiné ! C'était l'amant de Geneviève, la sœur de Madeleine. C'est le mari qui l'a tué on ne saurait en douter ! Donc, on va fourrer en prison le misérable ! La bande des contrebandiers va enfin traquée ! Gaëtan restera à l'étranger, Geneviève libre, reviendra à son père et... Et nous, les révoltés nous les Jacquin, les Chambon, les Barrois et les Mandoret, assisterons à la punition de ces forbans !

Il avait des gestes de fou

— Ah ! Je l'attendais, ça ! Nous les tenons, les gentilhommes si fiers qui nous éclaboussaient sur la route, les patrons...

Auguste avait des raisons pour ne pas s'emporter sur cette voie.

— Pardon ! observa-t-il, tu vas un peu vite ! Le parquet qui n'a pas voulu poursuivre une bande organisée pour frauder l'Etat, — un crime aux yeux des fonctionnaires ! — ne se troublera pas pour un fait divers aussi banal.

— Fait divers banal !

— Pour sûr ! Un amant éconduit... vient se suicider sous les yeux...

— Oh ! suicidé ! Assassiné ! Oui.

— Quand ça se passe dans le monde riche et noble, les magistrats appellent ça un suicide, toujours !

Jacques approuva.

— Ça c'est vrai.

— Et puis, enfin, rien ne prouve que ce marquis ait été *assassiné* ! On a trouvé son corps à cinq cents mètres...

— Deux cents pas.

— Cent pas, si tu veux, des murailles. De là à accuser le châtelain il y a un cheveu !

— C'était l'amant de sa femme !

— Qui en est sûr ? C'est vite dit ! Et ensuite le comte des Gaviers n'est pas assez niais pour commettre un crime aussi stupide.

Très surpris, Mandoret

— Alors, tu prends la défense du mari de Geneviève, toi ?

— Pas du tout. Je te montre les choses comme elles sont. Je sors d'en prendre, du procureur de la République, je connais son empressement à attaquer les maîtres des Gaviers ! Tant qu'il n'y aura pas preuve formelle...

— Mon vieux, un crime est un crime. On peut ne pas vouloir écouter un ouvrier qui conte des histoires, mais le cadavre a été reconnu par cent personnes, on l'a porté à Aulnoy ; le village est en révolution ! De tous côtés s'élève le nom du comte des Gaviers, les dénonciations pleuvent. Aujourd'hui chacun rapporte un fait étrange. Le procureur aura beau se boucher les oreilles, il entendra.

Il insistait certain d'avoir raison :

— Et la presse ? Qu'en fais-tu ? Demain matin toute la région sera au courant du drame. ce soir, à Lille, les journaux les crieront ! Les journalistes arrivent déjà, font l'enquête que le magistrat se refuserait à faire d'après-toi ? Ils racontent ce qu'ils ont appris, et autre chose encore ! On les écoute, eux !

Très résolue

— Non ! Non ! cette fois on agira ! On dévoilera les infamies de ce repaire ! on saura ce qui se passe dans ce coin si bien abrité des indiscrets ! Je parierais ma tête que le comte sera arrêté ce soir, que Geneviève vivra avec son père, et que Madeleine, délivrée de Gaëtan, restera libre, reviendra la brave fille qu'elle était !

A cette espérance, Jacques, très satisfait, était radieux !

Il fallut que Barrois se fit violence pour ne pas montrer les sensations éprouvées

— On verra fit-il.

— On verra ! répondit l'autre. Et pas plus tard que ce soir ! Je veux être pendu si ce que je prédis n'arrive pas! On étouffe bien les révélations d'Auguste Barrois, on est obligé de suivre les indications de vingt mille âmes! Tout le monde, à Valenciennes, à Denain, à Anzin, à Aulnoy, donne la même explication, cite le même nom. Le comte des Gaviers sera arrêté ce soir, s'il ne l'est pas à l'heure actuelle.

— Tu crois ?

— Je suis certain, absolument. Et je m'étonne de ne pas te voir partager ma joie.

— Je ne...

— As-tu peur pour Geneviève ? On m'a dit que tu la rencontrais chez son père ! C'est au contraire le moment de te féliciter ! Elle sortira des griffes de ces gens de proie, de cette coterie méchante. Elle se dévouera au père Chambon !... Tu ne l'as pas vu, toi, le vieux Chambon ?

— Non. Il est prévenu ?

— Parbleu ! Je te répète que ce crime fait un bruit du diable ! La situation de ces Gaviers les mettait trop en évidence. Ils recevaient la crème des millionnaires et des exploiteurs. Ah ! ils écoperont, les salopiauds ! Ah ! on les tient, cette fois ! Et je te jure qu'on ne les lâchera pas, dussé-je ameuter la région et aller à la tête de mille badauds, réclamer justice !

Barrois dit à son visiteur

— Je suis un peu fatigué... Je ne suis pas sorti... une migraine, la fièvre... Reviens demain, veux-tu ?

— Bon ! Je pensais te faire plaisir. J'accourais.

— Tu as eu raison, je te remercie. Mais lorsqu'on est malade, ces émotions vous fatiguent davantage.

— Je comprends ça ! à demain ; s'il y avait du nouveau, je te tiendrais au courant.

— C'est ça ! merci d'avance.

— Veux-tu que je passe chez les Jacquin, les prévenir que tu es souffrant ?

— Non ! J'irai sans doute dîner chez eux ! Bonsoir !

Ils se serrèrent la main. Jacques Mandoret reprit la route de l'usine. Barrois ferma sa porte à double tour et se mit à se promener de long en large.

Décidément ses affaires se gâtaient ! Jacques avait apporté des arguments négligés par Fumeron. Il disait vrai quand il affirmait que les choses n'en demeureraient pas là, que le parquet, malgré lui, irait jusqu'au bout

Or, le parquet n'aurait pas besoin d'aller bien loin pour trouver Barrois dans cette aventure! En prison préventive... la condamnation à une peine sévère...

— Cré bon Dieu ! Tomber de si haut et tomber si bas !

Si encore il eut été lié à Geneviève par une passion solide, ancienne, ou puissante ! Il aurait lutté avec elle, presque content de partager son sort, de savoir son sort uni au sien pour la vie !

Mais un caprice !... ou bien un calcul !...

Car toujours la pensée du début lui revenait à l'esprit. La comtesse redoutait une scène de la part du marquis et avait cherché un défenseur.

— Monsieur Auguste

Encore quelqu'un !

— Quoi ?

— C'est moi !

La voix de la femme de ménage.

— Que voulez-vous ?

— Une lettre !

— Glissez-là sous la porte.

Un froissement de papier sur la dalle. Auguste se précipita.

— D'elle ! Une lettre de Geneviève !

Il la décacheta fiévreusement. C'était bien son écriture, et son papier à lettre portant un G entouré d'une couronne à neuf fleurons.

Il lut.

« Pas un mot, pas un geste qui puisse vous trahir. Niez tout. Geneviève. »

C'était tout, ni un souvenir, ni une marque d'amitié :

Geneviève !... Elle était déjà inquiétée, elle sans doute. Elle avait nié, et il ne fallait pas que l'autre, le complice, avouât. Cela dérangeait les plans

Il en était là, le mécanicien probe, honnête travailleur acharné et vénéré. Il en était là ! Mêlé à un tripotage criminel, complice d'une femme qui avait menti. Il mentirait aussi, lui.

Où cela le conduirait-il ? En disant la vérité, il se serait sorti d'affaire, mais en niant !

Le premier mensonge découvert, la première preuve de faux témoignage, rendaient inutile toute autre affirmation.

— Si je mens aujourd'hui on ne me croira plus demain. Je suis perdu !...

Il tenait la lettre, la regardait d'un œil navré.

Pas un mot d'affection, pas un regret d'avoir entraîné son ami dans ce drame !

— Cette femme ne m'a jamais aimé !

Il recommença à se promener, se recoucha, essaya de dormir, de se réfugier dans le sommeil

Par les vitres de sa chambre, il regarda la nuit descendre sur la ville.

A six heures il se leva

— Je lui obéirai ! Je mentirai, je nierai ! Tant pis !

Pour commencer à jouer ce rôle, il se rendit chez les Jacquin

Auparavant il interrogea sa femme de ménage venue s'informer de l'état de sa santé.

— Qui a apporté cette lettre ?

— Le paysan de Curgies qui avait déjà remis la première.

— Bon.

Pourquoi Geneviève mettait-elle un paysan dans la confidence de ses relations ! Si on interrogeait ce brave homme il dirait que, le jour du crime et le lendemain, il avait porté des lettres à Auguste Barrois.

Elle aurait voulu le compromettre qu'elle ne s'y serait pas pris autrement.

Avant de sortir, il brûla le mot de Geneviève en murmurant :

— Celui qui m'eut prédit que je brûlerais ses lettres !

Les Jacquin firent fête à leur ami. Ils atten-